RISQUES MEDICAMENTEUX - VACCINS - PUBLIÉ LE 15/07/2026

Vaccin Ixchiq contre le chikungunya : utilisation réservée aux personnes présentant un risque élevé d'être infectées par le virus du chikungunya

Information destinée aux spécialistes en médecine du voyage, aux centres de médecine du voyage, aux médecins généralistes, aux infectiologues, aux gériatres, aux pharmaciens de Guyane et aux infirmier(e)s diplômés d'Etat de Guyane

- Ixchiq ne doit être administré qu'aux personnes présentant un risque élevé d'être infectées par le virus du chikungunya.
- Cette restriction d'indication fait suite à une évaluation de routine, menée par l'EMA, des données de sécurité disponibles. Cette évaluation a porté sur l'impact des événements indésirables graves rapportés avec le vaccin (y compris les méningites aseptiques) sur le rapport bénéfice/risque d'Ixchiq. Certains de ces événements ont conduit à une hospitalisation et au décès.
- Il est rappelé aux professionnels de santé que :
  - Ixchiq est contre-indiqué chez les personnes immunodéficientes ou immunodéprimées en raison d'une maladie ou d'un traitement médical, quel que soit leur âge (par exemple, en raison d'une tumeur maligne, d'une chimiothérapie, d'un traitement immunosuppresseur, d'une immunodéficience congénitale ou d'une infection par le VIH accompagnée d'une immunodépression sévère).
  - Il n'est pas recommandé de coadministrer Ixchiq avec d'autres vaccins.

Attention

Au niveau national, la stratégie vaccinale est élaborée par le ministère chargé de la Santé après avis de la Haute Autorité de santé (HAS). **À ce jour, les recommandations restent inchangées** : depuis le 26 avril 2025, les autorités sanitaires recommandent de **ne pas vacciner avec Ixchiq les personnes âgées de 65 ans et plus, qu'elles présentent ou non des comorbidités**. La HAS indique dans son avis du 09 avril 2026 qu'en raison de données de sécurité insuffisantes, **le vaccin Ixchiq ne peut être proposé qu'aux personnes de 18 à 64 ans et après un examen approfondi des bénéfices et des risques individuels**.

Ce changement d'indication ne modifie pas non plus les recommandations sanitaires aux voyageurs (Edition 2026) du Haut Conseil de la Santé Publique.

Téléchargez le courrier destiné aux professionnels de santé



Vaccin contre le chikungunya